



République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de communes du Pays des Écrins

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICES-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt , le neuf du mois de juillet à dix huit heures et trente minutes, en application des articles L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays des Écrins

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Patrick VIGNE	Martin FAURE	Marie BAILLARD
Dominique BARNEOUD	Marie-José SALVODELLI	Gilles PIERRE
Alain SANCHEZ	Florence TORRENT	Camille FAURE
Sandrine REYMOND	Jean CONREAUX	Marcel CHAUD
François ROTH	Christian CANTON	Didier PLUQUET
Carine QUILICI	Marie-Pierre HAMMES	Michel CHEYLAN
Marie-Noëlle DISDIER	Laurent VERNET	Cyrille DRUJON D'ASTROS
Alice PRUDHOMME	Michel FRISON	
Serge GIORDANNO	Bruno LAROCHE	

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Camille FAURE, Conseiller Communautaire des Vigneaux, qui a déclaré les membres du conseil communautaires, cités ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions.

Madame Amelle KIHAL, Secrétaire Générale, et Monsieur Yahia AMMOURA, Directeur Général des Services sont désignés assesseurs.

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Communautaire, Camille FAURE, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 25 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun

candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau des élections

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs :
 Madame Amelle KIHAL, Secrétaire Générale
 Monsieur Yahia AMMOURA, Directeur Général des Services

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire a reçu un bulletin de vote et une enveloppe, après avoir procédé au vote, l'urne a été portée par Madame Amelle KIHAL, d'un conseiller à un autre, qui a procédé au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Le Président lance l'appel à candidatures.
 Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS se déclare candidat à la Présidence de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	24
e. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Cyrille DRUJON D'ASTROS	24	Vingt quatre

2.5. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS a été proclamé Président de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et a été immédiatement installé.

Monsieur Camille FAURE a cédé la Présidence de séance au Président nouvellement élu Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, qui procède à l'élection des Vice-Présidents.

2.6. Composition du Bureau de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Vu l'article L5211-10 du CGCT : « Le bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ne puisse excéder quinze vice-présidents ... ».

« L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif... ».

Par application des dispositions de l'Article L5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président peut être fixé entre 5 et 7.

Le Président propose de fixer le nombre de vice-Présidents à 7 (sept), ainsi chaque Commune est ainsi représentée au bureau.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ***Arrête la composition du bureau de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins comme suit :***

7 vice-présidents :

Votants : 25

Majorité de 2/3 : 17

Pour : 25

adoptée.

La délibération est

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, élu Président, le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vices-Présidents.

3.1. Élection du premier Vice-Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Serge GIORDANNO, qui confirme sa candidature au poste de 1^{er} Vice-Président. Le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature ne s'est manifestée. Il procède à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	23
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Serge GIORDANNO	23	Vingt trois

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Serge GIORDANNO a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice président

Le Président propose la candidature de Monsieur Patrick VIGNE, qui confirme sa candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président. Le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

Madame Marie Noëlle DISDIER présente sa candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président.

Le Président procède à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	25
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	N	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie Noëlle DISDIER	5	Cinq
Patrick VIGNE	20	Vingt

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

Monsieur Patrick VIGNE a été proclamé deuxième Vice-Président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième Vice-Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Michel FRISON, qui confirme sa candidature. Le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature ne s'est exprimée.

Le Président procède à l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	25
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel FRISON	25	Vingt cinq

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Monsieur Michel FRISON a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième Vice-Président

Le Président propose la candidature de Jean CONREAU, qui ne l'accepte pas.

Jean CONREAU propose la candidature de Monsieur Christian CANTON, 1^{er} adjoint, qui confirme sa candidature. Le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

Madame Marie Noëlle DISDIER, Monsieur Martin FAURE et Monsieur Laurent VERNET présentent leurs candidatures au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Le Président procède à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	24
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	N	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian CANTON	11	onze
Marie-Noëlle DISDIER	3	trois
Martin FAURE	7	sept
Laurent VERNET	3	trois

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le Président procède au second tour pour l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

Madame Marie-Noëlle DISDIER et Monsieur Laurent VERNET retirent leurs candidatures. Aucune nouvelle candidature ne s'est déclarée. Monsieur Christian CANTON et Monsieur Martin FAURE confirment le maintien de leurs candidatures.

Le Président procède à l'élection du 4^{ème} vice-président.

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0

d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	25
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		
	En chiffres	En toutes lettres
Christian CANTON	14	quatorze
Martin FAURE	11	onze

3.4.3. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Christian CANTON a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième Vice-Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Gilles PIERRE, qui confirme sa candidature.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune candidature ne s'est manifestée.

Le Président procède à l'élection du 5^{ème} Vice-Président.

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	24
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE	
	En	En toutes lettres
Gilles PIERRE	24	Vingt quatre

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Monsieur Gilles PIERRE a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième Vice-Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Marcel CHAUD qui confirme sa candidature.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Monsieur Martin FAURE présente sa candidature.

Le Président procède à l'élection du 6^{ème} Vice-Président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	24
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	N	
	En chiffres	En toutes lettres
Marcel CHAUD	16	seize
Martin FAURE	8	huit

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Marcel CHAUD a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

3.7. . Élection du septième Vice-Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Michel CHEYLAN qui confirme sa candidature.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune candidature ne s'est déclarée.

Le Président procède à l'élection du 7^{ème} Vice-Président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	22
f. Majorité absolue	12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	N	
	En chiffres	En toutes lettres
Marcel CHEYLAN	22	Vingt deux

3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Michel CHEYLAN a été proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations

NEANT

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le neuf juillet deux mille vingt, à vingt heures, quinze minutes, en double exemplaires a été, après lecture, signé par Président, le Conseiller Communautaire le plus âgé, les assesseurs.

**Le Président élu
Cyrille DRUJON D'ASTROS**



**Le doyen des Conseillers Communautaires
Camille FAURE**



**L'assesseur
Amelle KIHAL**



**L'Assesseur
Yahia AMMOURA**

